



Calcul prime de licenciement

Par **blez18150**, le **24/05/2011** à **01:11**

Bonjour,rnrnj'aimerais savoir si mes 2 ans d'apprentissage compte pour mon licenciement?rncar j'ai commencé a travailler dans la meme boite en apprentissage en avril 2003 jusqu'au 31 juin 2005 puis il m'on fait un cdi du 1juillet 2005 au 31 aout 2005 et un cdi du 1er septembre 2005 jusqu'au 23 mai 2011.donc j'aimerais savoir comment calculer mon indemnité de licenciement pour pas me faire avoir rncordialement

Par **conseiller du salarié**, le **25/05/2011** à **21:00**

Bonjour, rnrn"*La durée du contrat d'apprentissage est prise en compte pour le calcul de la rémunération et l'ancienneté du salarié*" (art. L6222-16 du Code du travail).rnrnVoyez aussi cette page : http://conseillerdusalarie.free.fr/Lic_Indemnites.php